

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Date :

Séance du 29 mars 2023

Numéro :

L'an Deux mille vingt trois
et le 29 mars
à 18 heures 30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	17	11

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Céline VIGO, Vice Présidente**

Présents : C. VIGO, M. T. de GOULET, V. BOCCASSINO, B. TELLIER, G. MANCUSO, G. GALEA, M. BOMPARD, A. BOMPARD, M. TAULAN, C. LEMAREC, L. RIMLINGER

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : F. RICHARD – TRINQUIER, M. PEREDES, E. CREMONA, S. VEIGALIER, E. DE GRYSSE, G. DARRE

Date de la convocation
22 mars 2023

Date d'affichage
22 mars 2023

Objet de la Délibération

Secrétaire(s) : Brigitte TELLIER

Compte Administratif 2022 - approbation

Sous la présidence de Madame Céline VIGO, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Section d'investissement

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Solde d'exécution positif reporté : 2 590.20 €

et publication,

du

Section de fonctionnement

Dépenses : 14 794.63 €

Recettes : 8 675.185 €

Solde d'exécution positif reporté : 12 618.93 €

ou notification

du

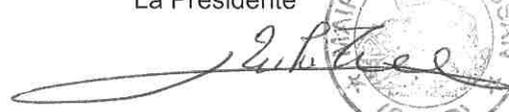
Hors de la présence de Madame RICHARD, Présidente, le conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2022.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

La Présidente




REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com